

# PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité	Date du scrutin
De La Paroisse de Saint-Léandre	2023 07 16
	Année Mois Jour

Je, André Marcil, proclame, par la présente, que  
Présidente ou président d'élection

Robert Tremblay  
Prénom Nom

a reçu la majorité des votes légalement donnés et que, par conséquent, a été élue ou élu au poste de

**OU**

est ou reste la seule personne candidate et que, par conséquent, a été élue au poste de

mairesse ou maire

conseillère ou conseiller

1  
Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

3335, Rang 6 Ouest Saint-Léandre G0J 2V0  
Numéro et nom de voie App. Municipalité Code postal

**SIGNATURE**

André Marcil  
Présidente ou président d'élection

2023-06-18  
Année Mois Jour

**IMPORTANT**

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.